

Ajustement des horaires d'autobus et de taxis collectifs au nouvel horaire de la ligne de trains de banlieue Blainville-Saint-Jérôme

Sainte-Thérèse, le 6 mai 2013 – Le CIT Laurentides (CITL) tient à informer ses usagers que les horaires de ses lignes d'autobus et de taxis collectifs des zones Centre et Nord, ainsi que de la ligne 9, seront modifiés en fonction du nouvel horaire de la ligne de trains de banlieue Blainville-Saint-Jérôme, entrant en vigueur le lundi 5 août prochain. L'horaire des lignes desservant la gare de Rosemère sera également bonifié. Les nouveaux horaires du CITL entreront en vigueur le dimanche 4 août 2013.

Comme cela se fait actuellement, en période de pointe du matin et du soir, l'horaire des autobus favorisera la correspondance avec le train, facilitant ainsi le déplacement des usagers. La correspondance entre les différentes lignes d'autobus sera également préservée en tout temps.

Du lundi au vendredi, des départs seront ajoutés sur les lignes 12, 15, 17 et 20, qui desservent la gare de Rosemère. Ce faisant, tous les départs du train en heures de pointe du matin et les arrivées en heures de pointe du soir seront desservis à cet endroit.

L'ajustement des horaires et l'ajout de nouveaux départs représentent un investissement de plus d'un million de dollars annuellement pour le CIT Laurentides.

« Avec le récent ajout de 30 départs sur la ligne 9 et la bonification des horaires de train, les usagers du réseau du CIT Laurentides ont dorénavant un choix plus vaste en termes de modes de transport alternatifs à l'automobile. Cela fait évidemment partie de nos objectifs, comme organisation vouée au transport collectif, et ces actions s'inscrivent dans le cadre du *Plan de mobilité durable 2010-2015, horizon 2020* », a déclaré le président du CIT Laurentides et maire de la Ville de Blainville, François Cantin.

Le CITL est sensible à la problématique de la saturation des stationnements incitatifs des trains de banlieue. L'ajustement des horaires et l'ajout de service à la gare de Rosemère viennent d'ailleurs répondre à l'un des objectifs du *Plan de mobilité durable 2010-2015, horizon 2020*, qui est d'amener la part des usagers se rendant à l'ensemble des gares en autobus à 20 % à l'horizon 2015.

Modification aux dates inscrites sur les horaires actuels

L'entrée en vigueur d'un nouvel horaire de train vient également modifier les dates prévues aux horaires actuellement en vigueur. Bien que les horaires des autobus de la Zone Centre et de la Zone Nord devaient se terminer le 29 juin, cet horaire sera en vigueur jusqu'au 3 août. De plus, le

nouvel horaire de la Zone Ouest, devant entrer en vigueur le 11 août, sera devancé. L'horaire estival de la ligne 9, lui, débutera le 23 juin comme prévu. Les horaires d'autobus du mois d'août seront disponibles en juin sur notre site Internet. La version papier, quant à elle, sera disponible à la fin du mois de juillet.

Le CIT Laurentides (CITL) est un organisme supramunicipal qui a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de services de transports collectifs adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. En 2012, le CITL a effectué près de 6 millions de déplacements par autobus et par taxi collectifs sur son réseau, ce qui le place au premier rang des 11 CIT de la grande région montréalaise.

-30-

Source : Madame Nicole Houle
Directrice générale
CIT Laurentides
Tél. : 450 430-3011 poste 222
nicole.houle@citl.qc.ca